

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

ON S'ABONNE
Au bureau, place du Marché-
Noir, et chez MM. DUBOSSE,
JAYAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires à Saumur.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur. par la poste.
Un an... 18f. » 24f. «
Six mois... 10 » 15 «
Trois mois... 5 25 7 50

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAVAS), 5, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le bruit avait couru, d'après une dépêche de Londres, que Kalafat avait été pris par les Russes. Cette nouvelle a été démentie par un avis de M. le commissaire de la Bourse. — Havas.

CORPS-LÉGISLATIF. — *Sommaire de la séance du mercredi, 8 mars 1854.* — Présidence de M. Billault. — Ouverture de la séance à 2 heures. — Congé accordé à M. Langlois. — Délibération sur le projet de loi concernant le droit de propriété garanti aux veuves et aux enfants des auteurs, des compositeurs et des artistes. — Adoption du projet de loi au scrutin. — Présentation: 1^o de neuf projets de loi relatifs à des emprunts ou impositions extraordinaires; 2^o d'un projet de loi relatif à un échange d'immeuble. — Retrait du projet de loi concernant les enfants confiés à l'assistance publique. — Fixation de l'ordre des prochains travaux de la chambre. — Havas.

Le 5^e bureau du Corps-Législatif (formation du 14 mai 1853) a nommé M. Louvet membre de la commission chargée de l'examen des comptes 1851, en remplacement de M. Curnier, démissionnaire. (Moniteur.)

AFFAIRES D'ORIENT.

La compagnie anglo-continentale a reçu la dépêche télégraphique suivante:

« Marseille, mardi 8 mars.

« L'Oronte, arrivé aujourd'hui, et parti de Constantinople, le 25 février, apporte les nouvelles suivantes:

« En Grèce, on prêchait une véritable croisade contre les Turcs. La Reine se montrait, dit-on, favorable au mouvement; aussi, on craignait que le Roi ne fût bientôt débordé.

« A Athènes, Missolonghi, Calcas, Patras, fonctionnaient des comités d'entraînement.

« Les escadres alliées étaient toujours dans le Bosphore, le Caradoc était occupé à relever les points du littoral de la mer de Marmara.

« Tous les habitants français et anglais avaient été rappelés à Beïcos. Les amiraux s'étaient réunis en conseil à la suite des dernières instructions arrivées.

« A Constantinople, la population avait manifesté une joie qui tenait du délire, à la nouvelle du rappel des ambassadeurs.

L'annonce de la nomination du prince Napoléon à un commandement dans les troupes d'expédition avait produit une joie immense.

« Les Russes fortifiaient la Crimée.

« Les Turcs avaient terminé les fortifications de Kalafat. Les Arabes turcs construisaient des forts pour se tenir en garde contre les Persans.

« Chefket-Bey avait été nommé conseiller d'Etat, et Chékib-Effendi ministre de l'intérieur.

« Un comité polonais se formait à Constantinople. — Modutaigny. » (Univers.)

On lit dans la Patrie:

« Une lettre de Malte, du 3, annonce que plusieurs chefs de la révolte de Grèce, à la suite de mesures provoquées par les puissances étrangères, ont demandé à faire leur soumission.

On écrit de Varsovie, le 23, que l'on provoque par tous les moyens les dons patriotiques en faveur de la guerre. Des négociants étrangers, établis dans la ville, ayant refusé de souscrire pour cet objet, on a considéré leur refus comme une démonstration hostile, et on leur a donné l'ordre de quitter la ville dans les vingt jours.

Les dernières nouvelles d'Odessa, en date du 12, annoncent que la Russie dirigeait des troupes nombreuses vers la Bessarabie, pour former un camp à Bender, qui sera le point de réunion du second corps de réserve.

On assure que le gouvernement russe vient, sur la demande de l'amirauté, de décider que tous les navires à vapeur d'un fort tonnage, appartenant à l'industrie privée, seraient confisqués, contre indemnité, pour être employés dans la marine de l'Etat. — Alfred Tranchant.

« Hambourg, jeudi 9 mars.

« Un ordre télégraphique de l'amirauté anglaise enjoint à tous les bâtiments à vapeur britanniques de quitter immédiatement notre port, afin d'aller prendre des troupes et des munitions pour la Baltique.

« Marseille, mercredi 8 mars.

« On a reçu des nouvelles de Malte qui vont jusqu'à la date du 5 mars:

« Dans la journée du 4, les premiers arrivages du corps expéditionnaire ont eu lieu dans le port de la Valette. Trois régiments de Gibraltar et trois de

Malte vont suivre cette avant-garde. Ces troupes seront toutes réunies à Constantinople le 15 avril, si l'on en croit une version de *Malta-Mail*.

« Toulon, 8 mars.

« Un ordre est arrivé pour que l'embarquement général des troupes ait lieu du 15 au 20 mars. — Quatre vaisseaux en armement à Toulon, ont été désignés pour rallier la flotte de la Baltique. — Havas.

Le *Morning-Herald* donne des nouvelles fort graves du théâtre de la guerre en Orient:

« Nous pouvons annoncer qu'un courrier spécial, qui a voyagé avec la plus grande célérité, venant directement du théâtre de la guerre, est arrivé hier au ministère des affaires étrangères avec des dépêches de la plus haute importance. Ces dépêches ont été envoyées immédiatement à la Reine, à Buckingham-Palace. La Reine allait partir pour le théâtre, mais par suite de ces nouvelles, elle a fait attendre les équipages royaux pendant plus de trois quarts d'heure. D'après ce que nous pouvons apprendre, nous craignons qu'un revers terrible n'ait frappé l'armée turque: il s'agit de la prise, par l'armée russe, de Kalafat, la clé et la principale position des forces du Sultan sur le Danube. Nous apprenons qu'un massacre presque total des défenseurs de la place a eu lieu. Cette nouvelle a enfin amené la conviction que rien qu'une guerre à outrance contre le Czar ne peut venger les atrocités qu'il a commises. »

On lit à ce sujet dans le *Morning-Post*:

« Dans les principautés danubiennes, du 14 au 19 février, les colonnes russes ont fait des démonstrations contre Kalafat. Il n'y a encore en que des canonnades. Des masses considérables de troupes sont concentrées près d'Olténitza, Kalarasch et Giorgewo. Les Russes paraissent disposés à prendre l'offensive. Les Turcs ont 30,000 hommes à Kalafat. »

Le *Standard* ajoute:

« La nouvelle publiée par la deuxième édition du *Morning-Herald*, qu'il y avait lieu de craindre que Kalafat ne fût tombé au pouvoir des Russes, que les troupes turques n'eussent été mises en complète déroute sur ce point important, a produit une profonde impression à la Bourse et dans la Cité. On espère que cette nouvelle n'est pas tout-à-fait exacte; comme elle n'est pas encore confirmée par

FEUILLETON

LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

— C'est un consentement tacite, reprit Frantzia à voix basse; pour sauver sa propre vie, mon père ne voudrait pas faire davantage... Et maintenant, Daniel, partez; on peut venir, et vous seriez perdu... Rester ici une minute de plus serait un crime contre Dieu, contre vous-même, contre moi... Seulement promettez de renoncer à une vengeance indigne de vous! — Ne me demandez pas cela, Frantzia... Songez à ce que j'ai souffert. — Il me faut cette promesse, Daniel... J'ai peut-être, moi aussi, le droit de l'exiger! — Eh bien donc, Frantzia, puisque vous le voulez...

En ce moment on entendit le bruit d'un cheval qui s'arrêtait devant la maison.

Imprudent! dit le bailli avec un douloureux gémissement, vous avez trop attendu.

Frantzia prêta l'oreille.

— C'est peut-être Rodolphe qui revient avec Samuel Toffner, reprit-elle en s'efforçant de se rassurer; Samuel est votre ami, il protégera votre fuite. — Ce n'est pas Samuel Toffner, dit le justicier.

Une voix aigre et impérieuse appela Sara du dehors.

Comme personne ne répondait, le nouveau venu in-

troduisit lui-même son cheval dans l'écurie attenante à la maison.

— C'est Pinck! reprit Hermann Stengel avec épouvante; lui seul peut agir avec aussi peu de cérémonie dans la maison du bailli Brocken! — Pinck! répéta Frantzia; nous sommes perdus?... Que peut-il faire ici à pareille heure? — Quelque nouvelle à m'apporter, quelque ordre à me transmettre de la part de monseigneur... Eh bien, jeune homme, voulez-vous donc qu'il vous trouve ici? — Daniel! Daniel! par tout ce qu'il y a de plus sacré, cachez-vous, dit Frantzia hors d'elle-même; Pinck vous hait; il vous livrerait au bourreau sans pitié, sans remord... — Moi! me cacher devant mon plus mortel ennemi? dit Richter d'un ton farouche en tirant des pistolets de sa poche. — Que voulez-vous faire de ces armes, Monsieur? Oubliez-vous si tôt votre parole?

Après un moment d'hésitation, le déserteur replaça ses pistolets dans ses poches, mais il resta immobile.

— Daniel, de grâce, cédez à la nécessité! reprit la jeune fille avec un accent suppliant; entrez dans la chambre voisine et restez-y dans le plus profond silence. Aussitôt que je le pourrai, j'irai vous délivrer, et... — Je n'attaquerai pas le premier, Frantzia; voilà tout ce que je peux vous promettre, dit le déserteur d'une voix brève et saccadée, en s'asseyant. — Eh bien donc, puisque rien ne peut vaincre cette obstination insensée, demeurez... mais du moins ne faites rien pour vous trahir... J'espère que la visite de Pinck sera courte, et que nous

pourrons lui donner le change... Enveloppez-vous dans votre manteau et feignez de dormir... Vous, mon père, reprenez votre lecture... Le voici.

Daniel et le bailli obéirent presque sans savoir ce qu'ils faisaient.

Frantzia retourna précipitamment la lampe afin de laisser dans l'ombre la partie de la salle où se trouvait Richter; puis elle s'assit elle-même, et, sans laisser paraître aucune émotion, parut fort occupée de mettre en ordre les fleurs de son herbier.

Ces dispositions étaient à peine achevées que Pinck entra.

V.

Le secrétaire tout puissant du seigneur du Brocken était un petit homme de trente ans environ. Son extérieur ne prévenait pas en sa faveur. Son front jaune, ses joues saillantes et vermillonnées, ses yeux gris, astucieux et lâches, annonçaient que l'intelligence dont il pouvait être doué était mise au service de passions basses et vulgaires. La recherche de ses vêtements trahissait la haute opinion qu'il avait de son importance. Il portait habit et culotte de velours noir, perruque bien poudrée, jabot et manchettes de dentelles, rapière à manche d'acier ciselé. Il tenait à la main un fouet qu'il agitait nonchalamment.

Malgré cet équipage cavalier, il était impossible de confondre maître Pinck avec ces gentilshommes dont il affectait la fierté et la suffisance.

Messieurs,

Un décret impérial, en date du 22 février dernier, appelle à l'activité les jeunes soldats restés disponibles sur les contingents des classes de 1850 et de 1849.

Le départ des jeunes soldats du département de Maine-et-Loire, compris dans cet appel, est fixé au mercredi 29 mars courant; mais ils devront se rendre à Angers dès le 27.

Des ordres de route vont être adressés, pour eux, au premier jour, dans les communes. Je prie MM. les maires de vouloir bien faire porter et notifier ces ordres à domicile, dès qu'ils leur seroient parvenus, puis de veiller à ce que les jeunes soldats s'y conforment.

Je les prie également de renvoyer, sans délai et dûment remplis, à la Sous-Préfecture, à la Préfecture pour l'arrondissement d'Angers, les extraits du registre des notifications dont les cadres accompagneront lesdits ordres.

Afin de mettre les jeunes soldats appelés sous les drapeaux à même de se faire remplacer, le conseil de révision s'assemblera à la Préfecture, les samedi 11, samedi 18 et vendredi 24 courant, à onze heures du matin. La nomenclature des pièces à produire se trouve rappelée par l'article 6 de l'arrêté du 2 mai 1853, inséré au n° 13 du Recueil administratif.

Les remplaçants devront réunir les conditions exigées pour servir dans les corps auxquels les jeunes soldats sont eux-mêmes destinés, et produire leurs pièces en règle, à la Préfecture, six jours au moins à l'avance. Les uns et les autres auront à se faire inscrire, dès la veille de chaque séance, de une heure à quatre, au bureau militaire.

Parmi les jeunes soldats qui se trouvent aujourd'hui appelés à l'activité, il en est un certain nombre qui se sont mariés, dans la pensée qu'en raison du peu de temps de service qu'il leur restait à faire, ils ne seraient pas envoyés sous les drapeaux.

Bien que ces jeunes soldats n'aient été généralement autorisés à se marier qu'après avoir pris l'engagement de se faire remplacer en cas d'appel à l'activité, leur position a pu changer, et quelques-uns d'entr'eux sont peut-être maintenant dans l'impossibilité de remplir cet engagement.

En égard à cette considération, S. Exc. le ministre de la guerre a décidé qu'il leur serait accordé des sursis de départ de deux mois, pour justifier de la véritable position dans laquelle ils se trouvent, et pour mettre à même d'examiner s'il y a lieu de les maintenir dans leurs foyers.

Ceux qui désirent profiter du bénéfice de cette décision devront, en conséquence, adresser une demande à M. le général commandant le département, à l'appui de laquelle ils joindront des certificats de l'autorité municipale ou autres pièces ayant un caractère authentique, faisant connaître d'une manière explicite: 1° quelles sont leurs ressources personnelles; 2° quelles sont celles de leur famille; 3° quelles sont celles de la famille de leur femme; 4° quel est le nombre de leurs enfants; 5° enfin quels seraient les moyens d'existence de leur femme dans le cas où ils viendraient à partir.

des autorités officielles, on n'est pas disposé à croire, dans la Cité, que ce malheureux événement ait eu lieu.»

Le *Globe* dément la nouvelle sans indiquer la source où il a puisé ses informations :

« Nous avons le plaisir d'annoncer qu'il n'y a pas un mot de vrai dans la nouvelle de la prise de Kalafat et du massacre des défenseurs de cette place, donnée par le *Herald*. Nous engageons notre confrère à être plus circonspect et à ne pas mettre aussi facilement sous les yeux du public des nouvelles qui ne peuvent être que fabriquées à dessein.

« Aujourd'hui, à l'ouverture de la Bourse, la nouvelle s'est répandue de la prise de Kalafat par les Russes. Aussitôt les fonds ont fléchi de 1/4 p. 100. »

INTÉRIEUR.

Les médecins et officiers de santé qui sont allés s'engager au ministère de la marine, pour aller en Orient, ont reçu l'ordre de partir de Paris, le 10 mars, sans faute, pour Toulon.

Les engagements dans les équipages de la marine, qui ont été suspendus par ordre de M. le ministre de la marine, pendant tout le temps qu'on pouvait raisonnablement croire à la paix, ont repris leur cours, depuis quelques jours. — Havas.

On lit dans le *Nouvelliste de Marseille*, du 6 mars :

« Il a été répandu aujourd'hui, dans la ville, un bruit dont nous n'avons pu vérifier l'origine, mais que nous n'hésitons pas à reproduire, parce qu'il est de nature à flatter notre orgueil national : On dit que S. Exc. le maréchal de Saint-Arnaud sera nommé généralissime des armées française, anglaise et turque, qu'il aura sous ses ordres les flottes des trois nations, et qu'il sera, en outre, investi de pouvoirs diplomatiques étendus. »

Le *Sémaphore* ajoute, sous la date du 7 :

« Le général anglais Moore est arrivé, samedi, à Marseille; il est descendu à l'hôtel Beauvau. Quarante officiers anglais sont aussi arrivés, dans la soirée du même jour, par le chemin de fer. Ils voyagent en costume bourgeois. Il est arrivé aussi un bataillon du 22^e régiment d'infanterie légère et un détachement composé de 94 marins. »

La direction générale des postes vient de renouveler à tous ses agents les ordres nécessaires pour la répression des transports frauduleux des correspondances. — Il résulte d'une décision de M. le Ministre des finances, en date du 30 janvier dernier, que désormais les papiers relatifs au service personnel des entrepreneurs de voitures et messageries ne doivent plus être tolérés sous enveloppes cachetées et devront être transportés à découvert ou sous bandes, de manière que la vérification puisse en être faite facilement. — Havas.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE. — Une dépêche de Vittoria, du 1^{er} mars, annonce la prise du lieutenant-colonel du régiment de Cordoue, M. Salvador de la Torre. Il doit être mis à la disposition du capitaine-général d'Aragon. — Havas.

ANGLETERRE. — La reine Victoria doit passer en revue samedi prochain la flotte anglaise de la Baltique. Dimanche matin la flotte partira pour sa destination.

Sir Hamilton Seymour a eu une audience de la Reine à son retour de Saint-Petersbourg. — Havas.

ITALIE. — « Turin, mercredi 8 mars.

« Le Ministre des finances a présenté le projet de loi relatif au budget de 1855, et proposé un emprunt de 35 millions qui pourra être réalisé à l'intérieur et à l'extérieur. » — Havas.

AUTRICHE. — « Vienne, jeudi 9 mars.

« Le maréchal Paskévitch est nommé général en chef de l'armée du Danube. Il se bornera provisoirement à des opérations défensives. — A la bourse d'hier, les fonds publics ont monté, par suite des déclarations de la *Correspondance autrichienne*. » — Havas.

REVUE DE L'OUEST.

Angers. — Hier matin, vers 10 heures 1/2, le feu s'est déclaré dans la cheminée de la cuisine de M. Fleury, contrôleur, maison veuve Deconin, boulevard du Jardin-des-Plantes, n° 23. Dans cette cheminée, correspondaient plusieurs autres cheminées; l'une d'elles dans un magasin rempli de chanvre, maison Daburon. Le chanvre de ce magasin appartenait à M. Maurier (Adrien), fermier à Nozé, près les Fours-à-Chaux; il en avait environ pour 3.000 fr. Le sieur Trouillard, demeurant à Marcé, en avait aussi pour 714 fr. dans le même magasin; de plus, il y avait aussi pour 500 fr. de grains appartenant à M. Maurier.

Total 4.214 fr., dont un tiers a été sauvé à peu près.

Rien n'est assuré, ni maison ni marchandises.

La cheminée du magasin qui correspondait avec celle du premier étage n'était point bouchée, des étincelles seront tombées par là et le feu se sera ainsi communiqué au chanvre.

La perte est évaluée à environ 2.000 fr.

(Union de l'Ouest.)

Vouvray-sur-l'Huisne — On lit dans l'*Union de la Sarthe* :

Le Maire de Vouvray-sur-l'Huisne a eu, cette année, l'attention touchante de faire faire le carnaval à tous les pauvres de sa commune. Il les a tous réunis à sa table: pères, mères, enfants, petits-enfants, et s'est assis au milieu d'eux pour leur faire les honneurs du repas.

Ces braves gens, pour lesquels le carnaval avec ses réjouissances est d'ordinaire chose dérisoire, ne s'étaient jamais trouvés à pareille fête; aussi, c'était à qui témoignerait sa reconnaissance à l'homme excellent qui comprend si paternellement ses devoirs. — A. Loger.

CHRONIQUE LOCALE.

APPEL A L'ACTIVITÉ DES JEUNES SOLDATS RESTÉS DISPONIBLES SUR LES CONTINGENTS DES CLASSES DE 1850 ET 1849.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets et maires du département.

Son père était un artisan de Göttingue qui avait eu le fol amour-propre de faire de lui un homme de loi; mais Pinck, après avoir pris ses degrés à l'Université de sa ville natale, n'avait pu trouver d'emploi dans la magistrature, en raison des bouleversements causés par la guerre.

Depuis longtemps déjà il vivait dans une condition misérable, quand il s'était attaché au comte de Stolberg.

D'abord, simple scribe, sa position auprès de cet opulent seigneur, était des plus humbles et des plus précaires; mais peu à peu, grâce à son esprit souple et insinuant, il avait acquis une autorité absolue dans la maison de son maître.

La vieillesse et les infirmités du comte lui rendaient nécessaire un homme actif et intelligent, toujours sous sa main pour le conseil et pour l'action.

L'honnête Stengel était trop lent, trop formaliste pour des fonctions de ce genre; et d'ailleurs les devoirs de sa charge le retenaient constamment loin du château seigneurial.

Pinck, esprit plus vif, plus alerte, fertile en ressources, n'avait donc pas tardé à devenir indispensable, et, au moment où nous en sommes, rien ne se faisait plus dans les domaines du comte de Stolberg que d'après ses ordres ou ses inspirations.

Or, le puissant favori n'avait pas eu l'art de se concilier la sympathie des gens du voisinage.

Les mineurs franconiens, qui pourtant échappaient,

par leur organisation même, à son influence tyrannique, lui donnaient cette épithète de *vonder feder* (homme de plume), qui est chez eux le terme du plus souverain mépris.

Ses manières hautaines, ses procédés despotiques irritaient sourdement les vassaux; et la part qu'on le soupçonnait d'avoir prise au malheur de Daniel Richter avait achevé de le rendre odieux en secret à toute la population du fief. Du reste, sa conduite envers le justicier n'avait jamais été nettement agressive. Bien plus, il affectait pour la personne du vieux juge et pour sa famille une extrême déférence. Mais il était à remarquer que son crédit auprès du comte avait pris d'accroissement, plus celui de Stengel avait diminué.

Le seigneur de Stolberg ne mandait plus, comme autrefois, son bailli à la résidence pour le consulter sur les affaires publiques ou sur ses intérêts privés.

Hermann allait à peine deux ou trois fois par an au château, et encore, dans ces rares visites, ne pouvait-il pas approcher du vieux comte infirme et alité. Toutes les affaires un peu importantes se traitaient par l'entremise de Pinck.

En dépit de ces circonstances, bien capables d'exciter sa défiance; l'honnête et simple justicier n'avait jamais sérieusement réfléchi aux projets secrets du favori, jusqu'au moment où la révélation de Daniel lui avait fait entrevoir la vérité sur ces projets.

Plein de respect pour tout ce qui touchait à son mai-

tre, il accueillait Pinck avec empressement, et il exigeait de ses enfants les mêmes égards, bien que ni Rodolphe ni Frantzia ne partageassent sa sécurité à l'égard de ce douteux ami.

En entrant dans la salle, le secrétaire jeta un coup-d'œil rapide autour de lui, et ce coup-d'œil se porta particulièrement sur le coin obscur où se trouvait l'étranger. Mais le père et la fille ne lui donnèrent pas le temps d'observer et de concevoir des soupçons.

— Soyez le bienvenu, monsieur Pinck, dit le vieux Stengel avec une agitation à peine dissimulée, car jamais le digne magistrat ne s'était trouvé dans une position aussi fautive et aussi critique; votre visite à cette heure avancée n'a pour cause aucun fâcheux accident, je l'espère? — Non, non, bailli, à Dieu ne plaise! répliqua Pinck en saluant Frantzia à la manière des petits-maitres français, dont il cherchait à imiter l'élégance; depuis trois jours je suis en course pour le service de monseigneur... Ce soir j'aurais dû retourner au château, mais je n'ai pu résister au désir de venir passer quelques instants près de vous et de votre charmante fille; j'ai donc fait un détour, et je suis arrivé ici au risque de m'abîmer dans vos tourbières... — Et vous avez eu sans doute la bonne pensée de prendre gîte à la Maison-du-Comte pour cette nuit? demanda la jeune fille. — En effet, Mademoiselle, répliqua Pinck; mais je crois ajouta-t-il en jetant un nouveau regard sur Daniel, que j'ai été devancé... — C'est un ami de mon frère, répondit Frantzia

Veuillez-bien, je vous prie, Messieurs, dans l'intérêt des familles, donner immédiatement aux dispositions de la présente circulaire la plus grande publicité.

Agréés, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.
Le Prefet, VALLON.

M. d'Hallovin donne une dernière séance d'histoire, demain à une heure et demie, dans la salle de la Mairie.

Afin de couvrir les frais matériels que nécessite la séance, chaque auditeur voudra bien remettre 1 fr., en entrant.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 10 mars 1854.

Le *Moniteur* nous apprend la nomination de M. Delacour en qualité de ministre plénipotentiaire à Naples, en remplacement de M. Maupas.

Les ministres se sont réunis extraordinairement, hier, aux Tuileries, sous la présidence de S. M. l'Empereur.

On a placardé, hier, à l'entrée des bureaux du ministère de la marine, l'avis suivant :

« Les admissions de mousses de 15 à 16 ans sont suspendues, jusqu'à nouvel ordre. — Les admissions des novices de 16 à 20 ans, taille d'un mètre 62 centimètres, continuent d'avoir lieu. — Havas.

FAITS DIVERS.

On dit que sir Charles Napier recevra l'ordre de partir de Spithead, cette semaine, et de se rendre dans la Baltique avec la 1^{re} division de la flotte. La reine Victoria sera, à ce qu'on assure, le 9, à Osborne. Il est probable que le lendemain elle passera la flotte en revue, et que le soir du même jour ou le lendemain, la 1^{re} division de la flotte partira pour la Baltique.

« Nous croyons, dit le *Morning-Herald*, qu'il est bien décidé que la 1^{re} division de la flotte partira, cette semaine, de Spithead, non pour les Dunes, mais pour l'entrée de la Baltique, pour se rendre à l'extrémité des glaces, afin d'y attendre l'occasion de faire quelque exploit. — Une fois la 1^{re} division partie (et elle sera plus forte que celle commandée par l'amiral Dundas), on fera tous les efforts possibles pour expédier la seconde division, composée des vaisseaux à hélice : *César*, de 91; *James Watt*, de 91; *Nile*, de 91; *Majestic*, de 81, et des vaisseaux à voiles : *Saint-Georges*, de 120; *Waterloo*, de 120; *Saint-Vincent*, de 101; *Boscawen*, de 70, et d'une douzaine de vapeurs de toute classe. Ainsi, nous aurons dans la Baltique une flotte composée de 20 vaisseaux de ligne, de 3 frégates à hélice et de 15 steamers de tout rang.

» La flotte française n'arrivera peut-être pas assez tôt à Spithead, pour se joindre à notre 1^{re} division; mais on pense que les 10 vaisseaux de ligne français iront avec la seconde division; ce qui portera à 30 le nombre des vaisseaux de ligne de la flotte et autant de bâtiments d'un ordre inférieur; ce qui, avec les transports et les tenders, fera environ 100 vaisseaux de guerre employés au blocus des côtes de la Baltique. Nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'autre chose que d'un blocus, car il est

d'une voix contenue, mais cependant assez haut pour que tout le monde pût l'entendre; c'est un jeune homme d'Osterode qui est venu au Brocken pour chasser l'auerhan avec Rodolphe... Le pauvre garçon a fait le chemin à pied, et il est épuisé de fatigue... Depuis son arrivée, il dort en attendant mon frère, qui ne peut tarder à rentrer... Nous allons renvoyer ces deux jeunes gens passer la nuit chez la mère Reuben, à l'auberge du Brockenwerthaus; ils pourront causer et rire plus librement qu'ici.

Stengel restait stupéfait et comme effrayé de cette singulière présence d'esprit d'une jeune fille habituellement timide. Pinck, émerveillé de cet accueil empressé auquel, il faut le dire, on ne l'avait pas habitué ne semblait avoir aucun soupçon.

— Qu'ai-je donc fait, Mademoiselle, demanda-t-il d'un air ravi, pour mériter ces attentions si flatteuses de votre part?

Et il déposa sur la main de Frantzia un baiser qui fit tressaillir le prétendu dormeur. Elle se hâta de se dégager, et s'avança vers Daniel, dont elle toucha légèrement l'épaule.

— Allons, monsieur... monsieur Albert... n'est-ce pas ainsi qu'il se nomme? dit-elle à voix haute, consentez à aller attendre mon frère au Brockenwerthaus, à quelques pas d'ici... L'on aura soin que vous ne manquiez de rien chez la mère Reuben! — Cette ruse ne vous réussira pas, Frantzia! murmura Daniel de manière à être entendu d'elle seule; j'ignorais que vous fussiez dans une

probable que, loin d'affronter le combat, les vaisseaux russes se retireront à Cronstadt, comme ceux de la Mer-Noire se sont retirés à Sébastopol. Mais, comme nous l'avons dit hier, la flotte russe se trouve, par l'effet de circonstances accidentelles, divisée de telle façon qu'il est possible que la 1^{re} division de la flotte anglaise commence la guerre et en abrège la durée en capturant les vaisseaux ennemis, avant qu'ils puissent se retirer derrière leurs citadelles et opérer leur jonction, à Cronstadt, avec les autres divisions de la flotte. Mais, pour obtenir ce résultat, il faut absolument que la 1^{re} division de la flotte parte cette semaine. — Havas.

— Un fait remarquable, assez rare, vient de se passer à Vervins. Trois jeunes gens de la commune de Jeantes, trois frères, viennent de s'engager comme enrôlés volontaires et de prendre du service dans le même régiment. Une telle résolution, accomplie dans de semblables circonstances, ne peut qu'être favorable aux jeunes engagés, et on peut prédire que, la guerre aidant, ils feront rapidement leur chemin. — Havas.

— Les insurgés de Saragosse et un certain nombre de soldats et officiers du régiment de Cordoue, qui sont parvenus à entrer en France, sont arrivés, le 7, à Périgueux. L'aspect de la plupart d'entr'eux est des plus misérables. Il paraît qu'ils ont beaucoup souffert en traversant les montagnes de la frontière, qui sont couvertes de neige. Aussitôt entrés à Périgueux, les réfugiés ont été conduits à la Préfecture, où des secours en argent leur ont été distribués. Pendant le reste de la journée, on les a vus se promener dans les rues de notre ville, l'air triste et abattu. On assure que la résidence de Périgueux a été assignée aux officiers du régiment de Cordoue; quant aux sous-officiers et soldats, ils sont dirigés sur Tulle, Albi et Montauban. — Havas.

ÉTAT-CIVIL du 16 au 28 février.

NAISSANCES. — 16, Victor Gagneux, rue de Fenet; — Auguste-Raoul Mée, rue d'Orléans; — 20, Victorine-Anne Ruau, à la Croix-Verte; — Gustave Gaschet, rue de Bordeaux; — 21, Charles Henry, rue de la Comédie; — 23, Marguerite Michel, rue de Fenet; — 27, Marie Pasquier, au Petit Puy; — Pierre Brunet, montée du Fort.

MARIAGES — 20, Louis-Charles Leroy, sabotier, à Allonnes, a épousé Marie Goguelet, femme de chambre, à Saumur; — Michel Gabillard, fondeur, a épousé Virginie Dézé, lingère, tous deux de Saumur; — Eucariste Brisset, jardinier, a épousé Henriette Beillard, lingère, tous deux de Saumur; — 21, Eugène Guiot, employé des ponts-et-chaussée, a épousé Florence-Nathalie-Emelie-Seraphine Fourneau, marchande de modes, tous deux de Saumur; — 24, Auguste Landais, chapeletier, a épousé Marine Dufresne, chapeletière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Marie Boucheteau, rentière, 83 ans, veuve Jubeau, rue des Basses-Perrières; — 18, Marie Hallouin, 3 ans, rue du Chemin-Charnier; — 22, André-Jacques Château, marchand, 73 ans, rue Royale; — Madeleine Proust, journalière, 73 ans, à la Providence; — Renée

pareille intimité avec mon ennemi, l'ennemi de votre famille... Je veux savoir, je saurai!... Je reste.

Pour toute réponse, la fille du bailli leva les yeux au ciel — Que dit-il? Je crois que le pauvre diable dort debout, reprit Pinck en s'avançant: eh bien, Mademoiselle, si vous le permettez, je vais vous débarrasser de ce jeune malappris et le conduire moi-même à l'auberge voisine... Il y sera plus à sa place qu'auprès de vous! — Non, non, monsieur Pinck, c'est inutile... Laissons ce jeune homme attendre ici le retour de Rodolphe... Nous nous sommes déjà trop occupés de lui.

Le secrétaire haussa les épaules, et regagna sa place sans défiance.

Frantzia se mit à aller et venir dans la salle, en apparence pour vaquer aux soins que réclamait la présence d'un hôte étranger, mais en réalité sans but arrêté et sans savoir ce qu'elle faisait. Elle n'osait quitter le stube, où une parole imprudente pouvait déterminer d'une minute à l'autre un conflit terrible entre Richter et le favori du comte. D'un autre côté il fallait trouver moyen de prévenir Rodolphe de ce qui se passait, de peur qu'en arrivant opinément avec son étourderie ordinaire, il ne trahit l'incognito momentané de Daniel. Elle n'osait éveiller pour cette tâche la servante Sara, vieille femme stupide, curieuse et bavarde.

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Landais, journalière, 56 ans, femme Gilbert, à l'Hôpital; — 25, François-Louis Morin, propriétaire, 66 ans, rue du Portail-Louis; — 27, Louis Heriau, 2 ans, rue du Paradis; — 28, Gigault de Marconnay, propriétaire, 47 ans, rue du Temple.

Rien de plus commode que l'usage des enveloppes de lettres.

Malheureusement elles offrent un inconvénient très-réel, car elles font perdre tout l'avantage du timbre de la poste et suppriment même jusqu'à l'adresse de la lettre. — Nombre de personnes ne mettent aucune date à leurs lettres on n'en mettent que d'insuffisantes; auparavant, le timbre de la poste y suppléait. — Dans les affaires, dans le commerce, dans les procès, on connaît toute l'importance d'une lettre timbrée de la poste. — Conserver la facilité du pliage ordinaire des lettres avec enveloppes, la même élégance et la même variété de formes et de dimensions; entourer et recouvrir COMPLÈTEMENT la lettre avec l'enveloppe adhérente; conserver en même temps le timbre de la poste et l'adresse de la lettre: tels sont les avantages, vainement cherchés jusqu'à ce jour, de la *Lettre-Enveloppe*, titre auquel nous ajoutons à dessein le mot de *complète*.

La *Lettre-Enveloppe* est certainement appelée à devenir le type définitif du papier pour la correspondance; il suffit d'un peu d'habitude pour ne pouvoir plus s'en passer. — Quelle commodité, en effet, de n'avoir jamais à chercher, outre la feuille pour écrire, une enveloppe qu'on n'a pas sous la main, ou qui ne convient pas à la lettre pour la forme ou pour les dimensions! — Quelle commodité d'emporter en voyage ou à la campagne une boîte où la lettre et l'enveloppe se trouvent toujours ensemble, la lettre sans pli et l'enveloppe toute pliée d'avance!

La boîte, qui fait aussi partie de nos brevets, porte un calendrier, dont l'usage le plus fréquent à lieu lorsqu'on veut écrire.

A-t-on plusieurs lettres à faire au même instant, qu'on s'habitue à commencer par mettre l'adresse sur l'enveloppe, et on pourra écrire vingt lettres sans craindre d'envoyer l'une pour l'autre.

La *Lettre-Enveloppe* offre encore une garantie contre l'indiscrétion, qui sait si bien tirer une lettre de l'enveloppe ordinaire, et l'y replacer lorsqu'elle a été lue. Avec la *Lettre-Enveloppe*, il faut nécessairement déplier les quatre côtés de l'enveloppe et briser toutes les pointes, afin de pouvoir lire la lettre.

Il est donc certain qu'avant peu de temps la *Lettre-Enveloppe complète* remplacera tout autre mode de papier à lettre.

ODONTINE ET ELIXIR ODONTALGIQUE. L'instruction qui accompagne ces dentifrices, fait connaître que leur savant auteur les a composés pour être substitués aux dentifrices ordinaires, qui, pour la plupart, sont acides et ne blanchissent les dents qu'en altérant leur émail. Les hommes les plus compétents en conseillent l'usage comme étant toujours utile et ne pouvant jamais nuire. — Dépôt rue Saint-Honoré, 154, à Paris, et dans toutes les villes.

PILULES de carbonate ferreux DE VALLET, approuvées par l'Académie Impériale de médecine. — D'après le rapport, cette préparation est inaltérable, aussi les médecins lui donnent-ils la préférence pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, pour guérir les pâles couleurs, et dans tous les autres cas où les ferrugineux doivent être employés.

Pour se garantir des contrefaçons, il faut s'assurer que chaque flacon porte sur l'étiquette la signature Vallet, inventeur à Paris, rue Caumartin, 45.

PASTILLES de BARRESWIL (au Tannate de Quinine) approuvées par l'Académie Impériale de médecine.

Dans les convalescences, et pour fortifier les constitutions débiles, les médecins les conseillent comme le tonique par excellence. Voir l'instruction qui les accompagne.

Les Pilules de Vallet, et les Pastilles de Barreswil, se trouvent:

À Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Chalonnes-sur-Loire, GOY, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, HOSSARD, ph.; Cholet, BOXTÉMS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph. (673)

BOURSE DU 9 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 93.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 66 40

BOURSE DU 10 MARS.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 93.

5 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 66 40.

**A VENDRE
OU A LOUER**
Présentement

VASTE MAISON, COUR ET JARDIN
AVEC SES DÉPENDANCES
Située, impasse de la Concorde,
quartier de la Basse-Ile.
S'adresser à M^{me} GRANRY. (117)

OCCASION UNIQUE!!! Pour 575 fr.
TRES-BON PIANO droit, neuf, 7 octaves, garanti,
avec bibliothèque-étagère, contenant
200 fr. de musique, et un tabouret. Le
piano seul vaut 800 fr. — 42, rue
Sainte-Anne, Paris. — On expédie
contre remboursement. (118)

Etude de M^e DION, notaire à
Saumur.

Le dimanche 19 mars 1854, à midi,
il sera vendu, par adjudication, en
l'étude de M^e DION, notaire à Saumur :

1° Divers morceaux de terre et vignes,
situés sur les communes de Brézé,
Souzè, Dampierre, Saumur, Chacé,
et Varrains;

2° Une maison, située à Saumur,
rue Haute-Saint-Pierre, vis-à-vis la
porte de l'église;

3° Et une autre maison, située à
Chacé, au Bourg-Neuf, avec toutes
ses dépendances;

4° Et 44 ares de pré, dans la prairie
de la Roche, commune de Baugéux.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication,
à M. Marquer-Trudeau,
propriétaire à Saint-Cyr. (107)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON, occupée autrefois par M.
Turmeau, rues du Puits-Neuf et de la
Cocasserie.

S'adresser à M. GUILLEMÉ, rue
St-Jean, n° 11. (25)

M^{lle} ROUSSE, marchande de blanc,
rue du Puits-Neuf, prévient le public,
que voulant se retirer du commerce,
elle vend ses marchandises à prix de
facture. (100)

Etude de M^e COULON, notaire à
Brain-sur-Allonnes.

M. le Maire de la commune de la
Breille, fait savoir qu'à sa requête, il
sera procédé, le dimanche 19 mars
1854, à midi, et le lendemain par continuation,
s'il y a lieu, à 10 heures du
matin, au canton des Loges, commune
de la Breille, à l'auberge du sieur
Dolbeau, par le ministère de M^e Coulon,
notaire audit Brain, à l'affermement, au
plus offrant et dernier enchérisseur,
pour neuf années, qui commenceront
à la Toussaint 1855, des LANDES,
dites des Loges, appartenant à la commune
de la Breille, et divisées en 25
lots, contenant ensemble 138 hectares
52 ares 54 centiares, et aux conditions
énoncées au cahier des charges, déposé
en l'étude dudit M^e COULON, notaire.

A VENDRE

UNE MAISON,
Sise rue Saint-Nicolas, n° 37,

Et A LOUER

Boutique et divers appartements,
dans la même maison.
S'adresser à M. BRIERE, rue des
Payens, n° 16. (69)

A LOUER

UNE MAISON, avec COUR et JARDIN, 64,
Rue du Portail-Louis.
S'adresser à M^{me} LINANCIER. (90)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,
MAISON BOURGEOISE, avec ou
sans remise et écurie, située place de
l'Arche-Dorée, occupée par la famille
Prezelin.
S'adresser à M. COUTARD, propriétaire.
(108)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854
UNE MAISON avec REMISE et ÉCURIE,
Située sur le Quai,
Occupée par M. Moriceau, huissier.
S'adresser à M. POITVIN, horloger-
bijoutier, marchand d'optique. (512)

A. PIE FILS, rue de la Tonnelle, à Saumur, n° 25.

Droguerie pharmaceutique, matières tinctoriales, couleurs et vernis,
peintures préparées, épicerie fine, entrepôt général des ciments romains
de Pouilly. (109)

**A LA VILLE DE SAUMUR
PRIX FIXE INVARIABLE**

33, Rue Saint-Jean, 33.

M. BOISSIER a l'honneur d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment
considérable D'ÉTOFFES RICHES EN SOIERIES, hautes nouveautés spéciales,
ROBES A VOLANTS, d^e POMPADOUR, BROCARDS, BROCATELLE, LAMPAS, GROS DE
VENISE, DAMAS, TAFFETAS NUANCES CLAIRES.

ARTICLES POUR MARIAGES.

Châles longs et carrés en Cachemires des Indes, Cachemires de France,
Châles laine, Indou et Fantaisie.

SPÉCIALITÉ DE BLANC ET ARTICLES D'AMEUBLEMENT.

NOTA. — En raison de la baisse survenue dans les fabriques, M. Boissier, se
disposant pour cette saison à accroître de beaucoup ses assortiments, informe
qu'il vient de faire une RÉDUCTION CONSIDÉRABLE sur le prix de toutes ses
marchandises.

ESCOMPTE 2 0/0 AU COMPTANT. PRIX-FIXE INVARIABLE. (119)

**COMESTIBLES, FRUITS SECS DU MIDI,
Épiceries fines.**

GROS ET DÉTAIL.

GATELIER, SALOMON ET C^{ie},
15, RUE BEAUREPAIRE, A SAUMUR.

MM. GATELIER, SALOMON et C^{ie} ont l'honneur d'annoncer qu'ils
ont joint à leur commerce de comestibles, fruits secs et épiceries fines
en gros, un MAGASIN SPÉCIALEMENT CONSACRÉ A LA VENTE AU DÉTAIL.

Leur genre tout spécial d'affaires et le rapide écoulement de leurs
marchandises, par suite de leurs expéditions en province, leur permettent
d'offrir un choix très-varié d'articles de toutes provenances et toujours de
première fraîcheur. (48)

LA PROVINCIALE

Compagnie anonyme d'assurance mutuelle
IMMOBILIÈRE ET MOBILIÈRE CONTRE L'INCENDIE,
Autorisée par décret du 24 Juillet 1851.

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ: RUE GEOFFROY-MARIE, 5, à PARIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. le vicomte DUCHATEL, C. ✱, ancien pair de France, administrateur
des chemins de fer de Rouen, de l'Ouest, de Caen et Cherbourg; Président.
M. le baron PÈDRE LACAZE, ✱, ancien pair de France.
M. ROULEAU DUGAGE, C. ✱, député au Corps-Législatif.
M. GAUJA, O. ✱, ancien préfet de la Loire-Inférieure.
M. le baron de SAVIGNY, O. ✱, colonel en retraite.

M. DABEAUX, ✱, maître des requêtes de première classe au Conseil-d'Etat.
M. NARJOT, O. ✱, ancien préfet de la Somme,
M. AUGUSTE DE PERPIGNA, propriétaire.
M. EDMOND LECLERC, ✱, ancien maître des requêtes au Conseil-d'Etat.
M. COLLISSON, négociant.
M. le vicomte de PEYRONNET, propriétaire.
M. PIERSON, secrétaire du Comité du Contentieux au Conseil-d'Etat.

DIRECTEUR GÉNÉRAL:

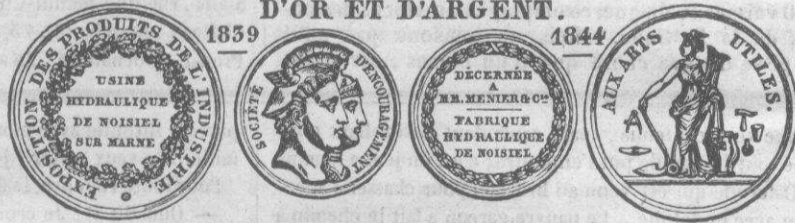
M. C. BART, ancien préfet, officier de la Légion-d'Honneur, commandeur de l'Ordre d'Isabelle la Catholique.

LA PROVINCIALE se distingue des autres Sociétés formées jusqu'à ce jour par une combinaison mieux entendue des intérêts de l'Association Mutuelle et des obligations qu'elle impose, c'est-à-dire par une meilleure classification des risques et une plus équitable répartition des charges.

Son système réunit tous les avantages de la mutualité et de la prime fixe, et il offre, par sa nature seule, une garantie qu'aucune Compagnie ne pourrait asséoir sur un capital même réalité. — Les sommes prévenant des cotisations et destinées à former le fonds de prévoyance, sont déposées dans les caisses de l'Etat, d'où elles ne peuvent être retirées qu'avec l'autorisation du Conseil d'Administration et pour payer les sinistres. — Le compte-rendu de **LA PROVINCIALE** est publié tous les ans. — Les Statuts, qui fixent les obligations réciproques, sont imprimés en entier sur la Police, délivrée à chaque adhérent à la Société.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Paris, au siège de la Direction générale, rue Geoffroy-Marie, 5, — où à M. DUCHASTEL fils. (91)

1832 — MÉDAILLES — 1854
D'OR ET D'ARGENT.



CHOCOLAT MENIER.

Usine modèle fondée en 1825 à Noisiel, sur la Marne, près Paris,
Pour la fabrication spéciale du Chocolat de Santé.

Exempt de tout mélange, composé de matières de premier choix, le *Chocolat Menier* se recommande par ses propriétés nutritives et digestives, son goût et son arôme. Sa qualité est tellement supérieure qu'il ne redoute aucune comparaison.

Le *Chocolat Menier* se trouve dans toutes les villes de France et de l'Étranger.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

LETTRES-ENVELOPPES COMPLETES

ET

FACTURES-ENVELOPPES

BREVETÉES POUR 15 ANS

(s. garant. du gov.)

PARIS, 1855.

A ANGERS, chez M. JUBEAU-ROYNÉ, fabricant de papiers peints, relieur et doreur, rue Baudrière, n° 40;
A SAUMUR, chez M. J.-A. GIRARD, successeur de M. PERRAU, rue d'Orléans, n° 9.